



CONSULTATION SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCORD CANADA-ÉTATS-UNIS-MEXIQUE (ACEUM)

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DE MOBILITÉ ÉLECTRIQUE CANADA

**REMIS À:
AFFAIRES MONDIALES CANADA**

3 NOVEMBRE, 2025



1. INTRODUCTION

Mobilité Électrique Canada (MÉC) est heureuse de contribuer à la [consultation du gouvernement du Canada sur le fonctionnement de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique \(ACEUM\)](#). En tant qu'association industrielle nationale représentant l'ensemble de l'écosystème du transport électrique, les membres de MÉC couvrent toute la chaîne de valeur, de l'extraction minière et du traitement des matériaux à la fabrication de véhicules, aux infrastructures de recharge et aux services énergétiques.

Le secteur canadien du transport électrique est profondément intégré aux chaînes d'approvisionnement nord-américaines. Les règles commerciales de l'ACEUM influencent directement la compétitivité des entreprises canadiennes, le rythme de l'électrification et la résilience des industries émergentes de technologies propres. Le présent mémoire souligne les dispositions de l'accord qui fonctionnent bien, identifie les domaines à améliorer et met en lumière les enjeux émergents à considérer en vue de l'examen conjoint prévu en 2026.

2. À PROPOS DE MÉC

Mobilité Électrique Canada (MÉC) est la voix unificatrice et reconnue de la transition vers le transport électrique à l'échelle du pays. Fondée en 2006, MÉC est l'association industrielle nationale qui facilite et accélère la transition vers une mobilité électrique durable par le biais de la représentation, de la collaboration, de l'éducation et du leadership éclairé, dans le but de créer un avenir plus propre, plus sain et plus prospère pour tous les Canadiens.

MÉC compte plus de 190 organisations membres, dont des fournisseurs d'électricité, des fabricants de véhicules légers, moyens, lourds et hors route, des fournisseurs d'infrastructures, des entreprises technologiques, des sociétés minières, des centres de recherche, des ministères et organismes gouvernementaux, des municipalités, des universités, des gestionnaires de parcs de véhicules, des syndicats, des ONG environnementales et des groupes de propriétaires de véhicules électriques.

Les membres de MÉC collaborent au sein de différents groupes de travail afin d'identifier les obstacles et les solutions propres à divers segments de l'industrie : batteries, infrastructures de recharge, fournisseurs d'électricité, véhicules moyens et lourds zéro émission (VMLZE), ainsi que recherche, éducation et formation.

Mobilité Électrique Canada

Courriel : info@emc-mec.ca | Site Web : <https://emc-mec.ca/>





3. CE QUI FONCTIONNE BIEN

L'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) offre un cadre stable et prévisible pour le commerce des véhicules électriques (VE), de leurs composants et des minéraux critiques. Plusieurs dispositions de l'accord soutiennent actuellement la croissance et la compétitivité du secteur canadien du transport électrique.

L'accès exempt de droits favorise l'intégration sectorielle

L'accès exempt de droits de droits prévu par l'ACEUM facilite la circulation transfrontalière des véhicules électriques, des batteries, des équipements de recharge et des matières premières. Cet accès est essentiel pour les entreprises canadiennes qui opèrent au sein de chaînes d'approvisionnement nord-américaines intégrées et qui dépendent du commerce transfrontalier pour accroître leur production et leur déploiement.

Les règles d'origine encouragent la fabrication nord-américaine

Les règles d'origine applicables au secteur automobile, qui exigent un contenu régional de 75 % et des seuils spécifiques pour des composants clés comme les batteries, encouragent la fabrication et l'investissement en Amérique du Nord. Ces dispositions permettent aux véhicules et pièces fabriqués au Canada de bénéficier d'un traitement préférentiel, renforçant ainsi le rôle du pays dans l'écosystème nord-américain des VE.

La valeur en main-d'œuvre favorise une concurrence équitable

L'exigence relative à la valeur en main-d'œuvre, qui impose qu'une portion de la valeur des véhicules soit produite par des travailleurs gagnant au moins 16 \$US de l'heure, soutient des pratiques de travail équitables et aide à maintenir la compétitivité des fabricants canadiens.

La coopération environnementale offre un potentiel futur

Les chapitres de l'ACEUM portant sur la coopération environnementale et réglementaire offrent un cadre pour une collaboration future en matière de transport propre. Bien que ces dispositions ne soient pas encore pleinement exploitées pour les infrastructures de VE ou les normes techniques, elles constituent une base pour un dialogue et une coordination trilatéraux.

La classification en franchise de droits de l'énergie électrique

Il convient également de souligner que l'énergie électrique (code SH 2716.00.00) bénéficie actuellement d'un taux tarifaire nul dans le cadre de l'ACEUM. Cette disposition soutient le développement des systèmes d'énergie propre et l'électrification des transports.

Un cadre trilatéral qui renforce la compétitivité continentale

À l'instar du Pacte automobile Canada-États-Unis (1965) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (1992), l'ACEUM est un accord trilatéral historique qui renforce la compétitivité industrielle nord-américaine dans une économie mondialisée. Le maintien et le renforcement de ce cadre trilatéral amélioreront la prévisibilité pour les entreprises, soutiendront les investissements transfrontaliers, réduiront les coûts pour les consommateurs et les entreprises, et favoriseront une base industrielle plus collaborative et résiliente à l'échelle du continent.



4. DOMAINES À AMÉLIORER

Bien que l'ACEUM constitue une base solide pour le commerce des technologies liées au transport électrique, plusieurs lacunes et risques subsistent et pourraient nuire à la capacité du Canada de jouer un rôle de chef de file dans la transition vers une mobilité zéro émission.

Lacunes dans le raffinage des minéraux critiques et de la masse noire

L'un des enjeux les plus pressants est le manque de capacité de raffinage domestique pour les minéraux critiques et la masse noire (résidus broyés provenant de batteries en fin de vie). Le Canada possède un fort potentiel en matière d'extraction minière et de recyclage de batteries, mais sans coordination nord-américaine, une grande partie de ces matériaux stratégiques continue d'être exportée vers l'Asie pour y être traitée. L'ACEUM devrait appuyer le développement régional d'infrastructures de raffinage et créer des incitatifs à l'investissement dans des chaînes d'approvisionnement circulaires.

Absence de dispositions sur les infrastructures et les carburants propres

L'accord ne couvre actuellement pas certains éléments essentiels à l'électrification, tels que les infrastructures de recharge pour VE, la modernisation des réseaux électriques ou les systèmes de crédits pour carburants propres. Ces éléments sont indispensables pour faire évoluer la mobilité électrique à grande échelle et nécessitent des politiques et des investissements coordonnés entre les pays. Leur absence limite la collaboration trilatérale et ralentit les progrès climatiques.

Risques liés à l'harmonisation réglementaire

L'harmonisation réglementaire comporte également des risques. Bien qu'elle puisse réduire les coûts et faciliter le commerce, elle ne doit pas compromettre le leadership du Canada en matière de normes environnementales et de véhicules zéro émission (VZE). Compte tenu de la politique américaine actuelle, une harmonisation pourrait entraîner un affaiblissement des normes et une réduction de l'ambition. Le Canada doit conserver la flexibilité nécessaire pour définir et appliquer ses propres politiques climatiques et de transport.

Enjeux liés à la divergence des codes et des normes

Par ailleurs, l'absence d'harmonisation des codes et des normes, notamment pour les bornes de recharge et les composants de VE, peut entraîner une hausse des coûts pour les fabricants et les consommateurs. L'ACEUM devrait favoriser une harmonisation ciblée dans les domaines où cela améliore l'interopérabilité et réduit les doublons, tout en préservant l'autonomie réglementaire du Canada.

Pratiques commerciales déloyales et protection du marché

Des préoccupations croissantes émergent concernant les *pratiques commerciales déloyales*, notamment le «dumping» de véhicules électriques, de bornes de recharge et de composants à bas prix en provenance de pays non membres de l'ACEUM. Ces pratiques menacent les fabricants et fournisseurs d'infrastructures locaux. Le Canada devrait envisager des mesures de protection à court terme et collaborer avec ses partenaires de l'ACEUM pour garantir des conditions de concurrence équitables.

Approches divergentes en matière de valorisation douanière

Les révisions proposées par le Canada aux règles de valorisation douanière risquent d'augmenter les coûts d'importation pour les entreprises et les consommateurs. Ces changements pourraient nuire à l'abordabilité et alourdir les démarches administratives, à un moment où les tarifs transfrontaliers font déjà grimper les coûts. Les partenaires de l'ACEUM devraient travailler à une approche harmonisée de la valorisation douanière afin de réduire la bureaucratie, soutenir l'accessibilité financière et renforcer l'industrie automobile nord-américaine intégrée.



5. ENJEUX ÉMERGENTS EN VUE DE L'EXAMEN CONJOINT DE 2026

Alors que le secteur du transport électrique évolue rapidement, de nouveaux défis et opportunités émergent, qui n'avaient pas été pleinement anticipés lors des négociations initiales de l'ACEUM. L'examen conjoint de 2026 représente une occasion stratégique d'aborder ces enjeux et de veiller à ce que l'accord continue de soutenir la compétitivité nord-américaine, la résilience des chaînes d'approvisionnement et les objectifs climatiques.

Capacité de recyclage des batteries et de raffinage de la masse noire

L'Amérique du Nord ne dispose actuellement pas d'infrastructures suffisantes pour traiter la masse noire, matière critique issue des batteries lithium-ion en fin de vie. Le Canada et les États-Unis continuent d'exporter des volumes importants de masse noire vers l'Asie, perdant ainsi le contrôle stratégique sur des matériaux précieux comme le lithium, le cobalt et le nickel. L'Europe progresse dans l'élaboration de cadres réglementaires et de quotas de contenu recyclé, tandis que l'Amérique du Nord risque de prendre du retard. Une coopération trilatérale dans le cadre de l'ACEUM pourrait appuyer l'établissement de normes communes, l'investissement dans les capacités de raffinage et la rétention des matériaux stratégiques au sein de la région.

Vulnérabilités dans la chaîne d'approvisionnement des semi-conducteurs

La pénurie mondiale de semi-conducteurs a révélé des vulnérabilités importantes dans les chaînes d'approvisionnement qui soutiennent la fabrication des VE. Compte tenu de la complexité et de la concentration de la production de puces, l'Amérique du Nord doit collaborer pour diversifier ses sources d'approvisionnement, investir dans des capacités domestiques et s'assurer que la production de VE ne soit pas perturbée par de futurs chocs.

Développement de la main-d'œuvre pour l'électrification

La transition vers le transport électrique exige une main-d'œuvre qualifiée dans plusieurs domaines : fabrication de véhicules, assemblage de batteries, déploiement d'infrastructures de recharge et modernisation des réseaux électriques. Le Canada, les États-Unis et le Mexique devraient explorer des initiatives conjointes pour soutenir la formation, la certification et la mobilité de la main-d'œuvre dans le secteur des VE, afin de s'assurer que les travailleurs soient prêts à répondre aux besoins d'une industrie en pleine transformation.

Stabilité commerciale et risques tarifaires

Le secteur des VE est particulièrement vulnérable aux différends commerciaux et à la volatilité tarifaire. Les expériences passées et actuelles liées aux tarifs sur l'acier et l'aluminium, ainsi que les préoccupations persistantes concernant les mesures protectionnistes, soulignent l'importance de la stabilité et de la prévisibilité dans le commerce transfrontalier. L'examen de 2026 devrait renforcer le rôle de l'ACEUM dans la protection du secteur contre les actions commerciales perturbatrices et dans le maintien d'un accès ouvert aux marchés clés.



6. RECOMMANDATIONS

Afin que l'ACEUM continue de soutenir la croissance et la compétitivité du secteur canadien du transport électrique, Mobilité Électrique Canada recommande que les actions suivantes soient envisagées dans le cadre de l'examen conjoint de 2026 :

- **Veiller à ce que les investissements et les emplois de l'industrie canadienne des VE ne soient pas menacés par l'imposition de droits de douane américains sur les voitures, camions, autobus ou tout autre investissement lié à l'industrie des VE.** Une telle mesure irait à l'encontre de l'esprit même d'un accord de libre-échange et serait inacceptable.
- **Protéger la classification en franchise de droits de l'énergie électrique (code SH 2716.00.00).** Cette disposition soutient le développement des systèmes d'énergie propre et l'électrification des transports. Son maintien est essentiel pour garantir un accès exempt de droits à l'électricité renouvelable à l'échelle continentale.
- **Préserver et renforcer les règles de contenu régional** qui favorisent la fabrication nord-américaine de véhicules électriques, de batteries, d'infrastructures de recharge et de composants critiques. Ces règles sont essentielles pour bâtir des chaînes d'approvisionnement résilientes et soutenir l'industrie canadienne.
- **Établir un cadre trilatéral pour le recyclage des batteries et le raffinage de la masse noire.** Des investissements coordonnés et l'établissement de normes communes entre le Canada, les États-Unis et le Mexique permettraient de conserver les matériaux stratégiques en Amérique du Nord et de réduire la dépendance au traitement à l'étranger.
- **Éviter toute harmonisation réglementaire susceptible d'affaiblir les normes canadiennes.** Le Canada doit conserver la flexibilité nécessaire pour adopter des politiques ambitieuses en matière de véhicules zéro émission et d'environnement, en particulier dans un contexte de divergence entre les approches des partenaires de l'ACEUM.
- **Inclure les infrastructures de VE et la modernisation des réseaux électriques dans les futurs chapitres de coopération.** Ces éléments sont fondamentaux pour la transition vers la mobilité électrique et nécessitent une planification et des investissements coordonnés à l'échelle continentale.
- **Favoriser l'interopérabilité par l'alignement des normes de recharge.** Pour soutenir les déplacements transfrontaliers et le commerce des véhicules électriques, les partenaires de l'ACEUM devraient travailler à l'harmonisation des normes relatives aux infrastructures de recharge. La standardisation permettrait de réduire les coûts, d'améliorer l'interopérabilité et de soutenir le marché automobile nord-américain intégré. Cet alignement doit respecter l'autonomie réglementaire du Canada et encourager l'innovation industrielle.
- **Promouvoir l'alignement ou la reconnaissance mutuelle des systèmes de crédits pour carburants propres.** Cela favoriserait l'investissement dans les infrastructures de recharge publiques et privées et contribuerait à l'essor des solutions de transport à faibles émissions de carbone.
- **Soutenir des initiatives trilatérales de développement de la main-d'œuvre.** Des programmes conjoints de formation et de certification permettraient de s'assurer que la main-d'œuvre nord-américaine est prête à répondre aux besoins de la transition vers les VE.
- **Travailler à une approche harmonisée de la valorisation douanière dans les juridictions de l'ACEUM.** Les divergences dans les méthodologies de valorisation douanière créent des charges administratives inutiles et augmentent les coûts pour les entreprises et les consommateurs. Les partenaires de l'ACEUM devraient harmoniser leurs approches pour réduire la bureaucratie, améliorer l'accessibilité financière et soutenir l'industrie automobile nord-américaine intégrée.